



Programme LEADER + - Volet 2

**PROJET DE COOPERATION INTER-TERRITORIALE**

**Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC)**

**« Médiation pour l'accueil »**

**Sensibiliser les acteurs des Parcs naturels régionaux du Massif Central  
à l'accueil et à l'intégration de nouvelles populations par le média culturel**

**CAHIER DES CHARGES**

*pour une résidence de création et de diffusion d'une œuvre originale portant sur la problématique  
de l'accueil des nouveaux arrivants*

**CONTACTS :**

▪ **Nils BRUNET – référent technique du projet de coopération**

Parc naturel régional des Causses du Quercy

BP.10

46 240 LABASTIDE-MURAT

Tél. : 05 65 24 20 50 : fax : 05 65 24 20 59

Email : [nbrunet@parc-causses-du-quercy.org](mailto:nbrunet@parc-causses-du-quercy.org)

▪ **Prestataire retenu pour la coordination**

## I - Contexte

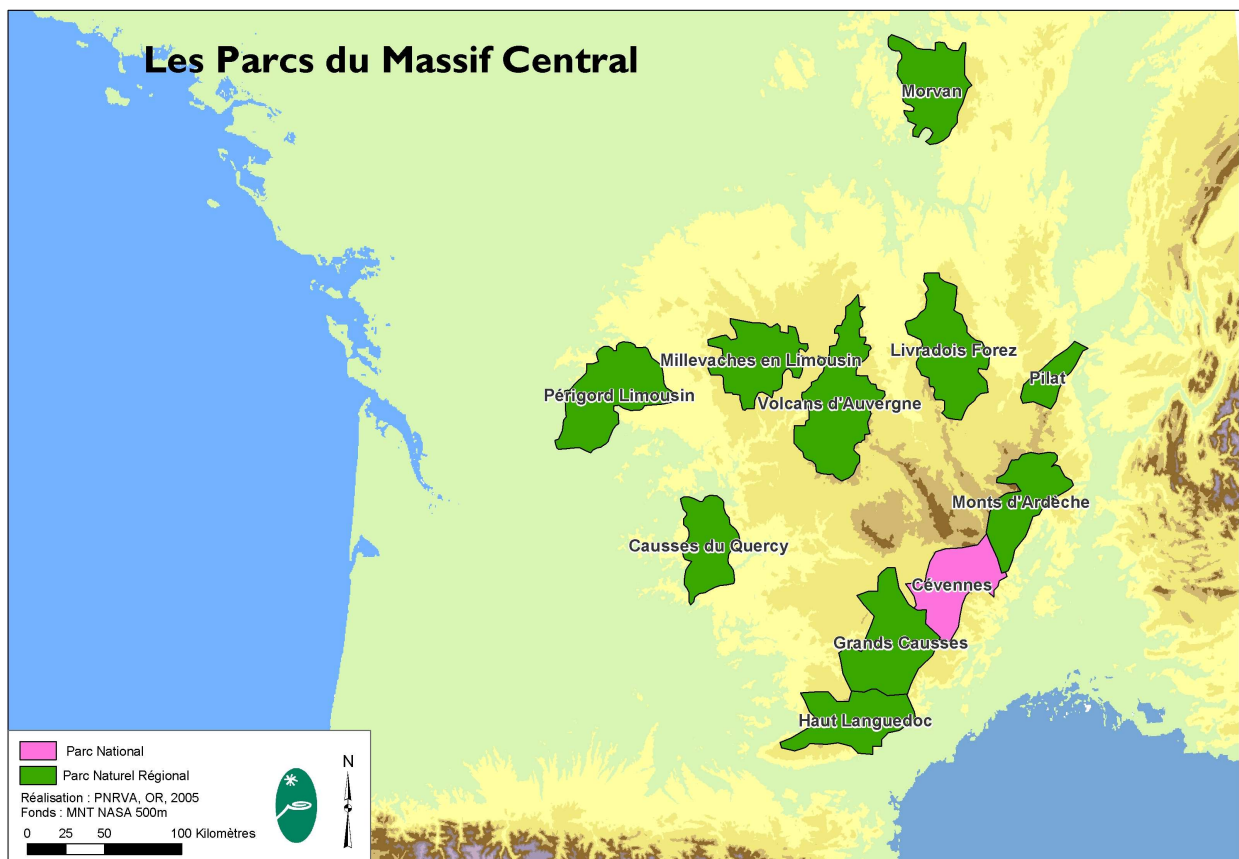
**1 - L'association IPAMAC** (Inter Parcs du Massif Central), maître d'ouvrage du projet, a pour objet le développement économique et social des territoires fragiles de qualités patrimoniales et paysagères remarquables du Massif central, par le biais d'actions novatrices conduites par les Parcs naturels régionaux et par le Parc national des Cévennes.

Ces actions concourent à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif Central notamment par :

- la mise en commun des savoir-faire,
- l'engagement d'expérimentations et d'actions conduites de façon concertée,
- la contribution à leur diffusion et transfert sur l'ensemble des territoires ruraux du Massif Central.

Les Parcs naturels du Massif central travaillent déjà ensemble sur la thématique « tourisme ». L'association, à l'occasion de son Assemblée Générale d'octobre 2005, a souhaité investir le thème de l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises. Deux pistes de travail à l'échelle du Massif central ont été identifiées :

- sensibiliser les acteurs des Parcs à l'accueil de populations par la culture, objet du présent cahier des charges ;
- accueillir les entreprises de la filière de l'éco-construction.



**2 - Les 5 parcs du Massif Central** engagés dans le projet de coopération sur le thème de la médiation culturelle pour l'accueil : les Parc du Morvan, du Livradois-Forez, de Millevaches, des Causses du Quercy et des Monts d'Ardèche.

(fiches de présentation des territoires et des GAL en annexe)

### **3 - La politique de l'accueil et de l'intégration de nouveaux habitants**

Le Massif Central est caractérisé par un environnement diversifié et préservé, un peuplement de faible densité et des entreprises industrielles et artisanales présentes sur tout le territoire.

En outre, les territoires du Massif sont très souvent confrontés à un vieillissement de leur population.

L'arrivée progressive de nouvelles populations du fait de l'attractivité des territoires ruraux, et en particulier des Parcs naturels régionaux, territoires classés pour leur patrimoine naturel et culturel d'exception, représente un fort potentiel de développement pour les territoires de Parcs à la fois en termes de :

- création d'entreprises et d'emplois ;
- maintien du lien social entre les habitants ;
- préservation des paysages.

Pour réussir à maintenir la qualité de vie sur leurs territoires et à attirer de nouvelles activités économiques, les Parcs partenaires mettent en œuvre des stratégies territoriales en faveur de l'accueil de populations en oeuvrant à l'échelle de leur territoire.

Ces politiques territoriales visent à :

- Maintenir ou rendre attractifs les territoires de Parcs naturels régionaux ;
- Attirer les populations actives sur les territoires de Parcs et créer les conditions de leur maintien en favorisant leur intégration ; permettre à une population jeune de rester ou de s'installer sur leur territoire, favoriser la création et la transmission des entreprises ;
- Satisfaire les besoins de leur population en matière de services, rendre l'accès à l'habitat et au foncier plus facile, notamment pour les jeunes.

Ces territoires font néanmoins le constat que la mise en œuvre de cette politique d'accueil nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire, notamment des élus, et que l'absence d'une culture de l'accueil sur les territoires ne facilite pas l'intégration de nouvelles populations.

Les partenaires du projet souhaitent donc renforcer leurs politiques territoriales en matière d'accueil de populations, et notamment de créateurs ou repreneurs d'entreprises, en sensibilisant les différents acteurs des territoires (élus, résidents principaux, résidents secondaires, nouveaux arrivants, agriculteurs, ...) sur :

- les enjeux liés à l'accueil et à l'intégration de populations
- le rôle des acteurs locaux vis-à-vis du maintien et du développement d'un environnement favorable ;
- les réponses pouvant être apportées collectivement pour favoriser l'accueil.

Lors de l'université européenne de l'accueil, organisée par la région Auvergne et le Collectif Ville-Campagne en juin 2006, **la culture** est ressortie très fortement et prioritairement à la fois comme un levier de développement, facteur supplémentaire d'installation des populations et des créateurs d'entreprises sur les territoires, et de lien social, concourant à la construction d'une identité territoriale forte.

Au regard d'expériences déjà conduites, notamment sur le Pays de Haute Corrèze, les partenaires souhaitent donc conduire leur **action de sensibilisation à travers une médiation culturelle**.

#### **4 - Le projet de médiation culturelle**

##### ***Les objectifs stratégiques :***

- Rappeler les enjeux majeurs auxquels sont soumis les territoires de Parcs du Massif, pour permettre la prise de conscience et la nécessité d'anticiper par rapport aux atouts et aux difficultés des territoires pour leur développement ;
- Faire prendre conscience aux élus et aux autres acteurs locaux, de l'enjeu essentiel de l'accueil de populations pour la dynamique et le renouvellement du territoire en les interpellant sur une réalité qui les concerne ;
- Sensibiliser les élus et les autres acteurs au maintien d'un environnement favorable pour le maintien et l'accueil d'actifs : maintien et développement des activités de proximité, services loisirs, culture ;
- Créer les conditions nécessaires au développement de la culture de l'accueil des habitants des Parcs naturels régionaux pour renforcer l'action territoriale des Parcs ;
- Ouvrir la voie à des activités innovantes, à la pluriactivité, aux activités non visibles, ainsi qu'à l'emploi salarié, etc.

##### ***Les objectifs opérationnels :***

- Favoriser l'expression, la concertation et les échanges entre les habitants sur le thème de l'accueil de nouvelles populations et trouver des réponses collectives pour favoriser l'accueil ;
- Faire prendre conscience aux acteurs présents sur les Parcs de leur rôle dans l'accueil et l'intégration de populations et d'actifs ;
- Permettre l'interconnaissance entre différents groupes de populations sur un territoire ;
- Favoriser les échanges culturels et artistiques entre territoires ;
- Promouvoir les dynamiques et les acteurs culturels sur les territoires de Parcs.

### ***Les actions prévues :***

Le projet consiste à accueillir en résidence des équipes artistiques sur les Parcs pour sensibiliser les différents acteurs aux enjeux que représentent l'accueil et l'intégration de nouvelles populations. Ces équipes auront en charge de créer le débat sur la thématique « nouveaux arrivants » et de le retranscrire sous la forme d'une production.

Les actions qui seront menées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- *Accueil en résidence croisée des équipes artistiques (échanges des équipes artistiques entre les territoires) et création d'une œuvre pour retranscrire les enjeux liés à l'accueil.*

Pendant les périodes de résidence, les acteurs locaux seront impliqués et associés au processus de création au cours de rencontres formelles et informelles, de débats, de temps de vie communs..., le but étant de susciter des réflexions et des échanges sur la culture de l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants en amont et en aval de la création artistique.

Par ailleurs, un outil d'échange commun entre les territoires, de type blog, sera développé pendant la phase d'accueil en résidence et de production pour favoriser les regards croisés sur l'accueil d'un territoire à l'autre.

- *Diffusion des œuvres artistiques sur chaque territoire d'accueil.*

Les productions issues de l'accueil en résidence des équipes artistiques seront diffusées à plusieurs reprises sur les territoires. À l'occasion de ces diffusions, des débats sur l'accueil seront organisés et animés par chaque territoire.

- *Communication sur l'opération*

Cette communication est prévue à l'échelle locale, interrégionale et nationale.

- *Réalisation d'un film*

Ce film constitue l'aboutissement de la production commune du projet. Il retracera le processus de toute l'opération et devra permettre de capitaliser à la fois la méthodologie employée et un certain nombre d'enseignement quant à l'accueil de populations. La diffusion de ce film par différents canaux permettra de transférer l'expérience conduite sur les 5 territoires.

- *Organisation d'un séminaire de restitution*

Un séminaire de restitution et d'échanges sera organisé à l'attention des territoires partenaires et d'autres territoires.

Une mission de coordination et d'accompagnement du projet sera assurée par une structure-conseil en conduite de projet culturel.

## II. Objet de la commande

**Résidence de création et de diffusion d'une œuvre artistique originale portant sur la problématique de l'accueil des nouveaux arrivants dans l'un des cinq parcs partenaires du projet.**

### ▪ **La création :**

Chaque création se fonde sur les résultats des rencontres sur le territoire d'accueil et d'après les témoignages recueillis auprès de la population et des acteurs locaux.

Le travail d'écriture prendra comme base ces éléments.

### ▪ **La diffusion :**

Les créations issues des résidences seront présentées aux habitants du territoire d'accueil et permettront d'organiser des débats sur la problématique des nouveaux arrivants.

Deux à cinq diffusions sont prévues par territoire en fonction des formes artistiques produites et du contexte local. Chaque diffusion est accompagnée d'un temps de débat et d'échange.

Les créations seront également présentées lors du séminaire de restitution finale prévu le 4 septembre 2008 dans le PNR des Monts d'Ardèche.

## III. Contenu et caractéristiques de la prestation

### **Contenu**

- Participation à une journée de présentation et d'imprégnation regroupant toutes les équipes artistiques retenues
- Accueil sur un des cinq parcs naturels régionaux, rencontres avec les acteurs locaux, recueil de témoignages
- Transcription artistique des thèmes abordés (production artistique)
- Diffusions et débats sur le territoire d'accueil
- Participation à la restitution finale

### **Caractéristiques**

#### ***Le public visé***

Les publics visés sont à la fois les populations locales, les élus et les nouveaux arrivants.

#### ***La forme de la création***

Du fait de la diffusion dans l'ensemble du territoire, les créations doivent être conçues pour être facilement transportables et tenir compte des lieux de diffusion souvent peu adaptés.

### ***Le thème choisi***

L'accueil et l'intégration des nouvelles populations.

### ***La mise en place d'une équipe professionnelle***

L'équipe doit être constituée d'artistes et de techniciens professionnels. Il s'agit d'un parti pris par les commanditaires qui vise une production de qualité.

### ***L'approche pluridisciplinaire***

Le mélange des formes artistiques sera privilégié.

### ***Le lien des acteurs locaux***

La résidence doit favoriser la proximité et les liens directs avec certaines personnes ressources pouvant contribuer à alimenter le travail d'écriture.

Des temps de rencontre pourront également être organisés entre l'équipe artistique et le public.

En amont, les territoires mobiliseront les acteurs locaux – élus, associations, habitants – afin de bien préparer l'arrivée des équipes artistiques.

Les acteurs culturels seront également mobilisés pour la phase de diffusion.

## **IV. Calendrier**

### ***- Sélection collégiale des équipes artistiques - 7 décembre 2007***

Cinq propositions artistiques seront sélectionnées de façon collégiale par l'ensemble des Parcs. Le comité de pilotage portera une attention particulière aux propositions qui feront appel à plusieurs disciplines artistiques : théâtre, conte, danse, arts plastiques, vidéo, manipulation d'objets, musique...

### ***- Organisation d'une journée de lancement et d'imprégnation des artistes sur la thématique – début réalisation du film (premières prises de vue) - janvier 2008 (semaine 2, PNR Livradois-Forez) ;***

### ***- Accueil en résidences des équipes artistiques – de janvier à mai 2008***

### ***- diffusion sur les territoires et organisation des débats : de 2 à 5 diffusions par territoire de mai à juillet 2008***

### ***- séminaire de restitution ouvert aux autres territoires (GAL, Pays, Parcs...) – 4 et 5 septembre 2008 – PNR Monts d'Ardèche***

## **V. Budget**

Pour la réalisation et la diffusion de cette création, l'équipe artistique recevra la somme totale de **24 750 €** représentant les frais de séjour et de production. Ce montant inclus les honoraires des artistes y compris les cotisations sociales, tous les frais techniques et de réalisation y compris la rémunération de collaborateurs éventuels, les frais de séjour, les droits de reproduction de l'œuvre.

## VI. Modalités de présentation de la proposition et dispositions diverses

### **Formulation des candidatures et des offres :**

Dossier à adresser par courrier et en format informatique (pdf), accompagné d'une lettre de candidature :

- PNR de Millevaches en Limousin

Le bourg

87 120 NEDDE

Courriel : [jp.potvin@pnr-millevaches.fr](mailto:jp.potvin@pnr-millevaches.fr)

### **Présentation de l'offre :**

- Présentation du projet
- Méthode de conduite du projet
- Composition de l'équipe
- Expériences

et tout autre élément permettant de présenter l'offre.

### **Sélection de l'offre**

Un comité de sélection regroupant l'IPAMAC, les cinq parcs partenaires et le prestataire retenu pour assurer la coordination du projet, fera la sélection de cinq équipes artistiques. Cette sélection tiendra compte de la commande et des critères de sélection indiqués ci-dessous.

Le comité de sélection répartira les équipes artistiques retenues dans les cinq parcs. Les équipes seront nécessairement accueillies sur un autre parc que leur parc d'origine pour être en situation d'accueillies.

### **Critères de choix.**

Le choix définitif tiendra compte de la réception du dossier complet, de la réponse à la commande énoncée dans le cahier des charges, des références professionnelles et des compétences mises en œuvre, du respect des contraintes budgétaires et du calendrier.

### **Droits de reproduction des créations**

L'équipe artistique cède aux cinq PNR et à l'IPAMAC à titre non exclusif pour la durée légale de protection de l'œuvre et pour tout pays le droit :

- d'imprimer, publier, reproduire et vendre un ouvrage comportant la reproduction des œuvres dans le cadre des activités des parcs et de l'IPAMAC sous toute forme d'édition ;
- de reproduire l'œuvre sur tout support strictement destiné à la promotion de l'ouvrage ;
- de conférer à des tiers tout ou partie de ces droits.

Chaque reproduction de l'œuvre devra être accompagnée des mentions suivantes : noms et prénoms des artistes, titre de l'œuvre, date de réalisation, lieu de conservation.

Dans la mesure où l'œuvre serait photographiée, les parcs s'engagent à envoyer les duplicata des photographies aux artistes.



Les artistes garantissent aux parcs la disposition libre et entière des droits cédés contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

### **Suivi des résidences**

Un comité technique, composé des techniciens des Parcs, de la chargée de mission IPAMAC et d'un chargé de mission de la Fédération des Parcs naturels régionaux, est chargé de suivre l'ensemble de la mission.

Il sera élargi au représentant du Conseil d'administration de l'IPAMAC, aux directeurs et aux élus référents des cinq parcs naturels régionaux partenaires pour la sélection des équipes artistiques.

**Date limite de remise des offres : 22 novembre 2007 à 18h.**